



Canadian  
Institute  
of Actuaries

Institut  
canadien  
des actuaires

## Supplément de note éducative

**Conseils sur les hypothèses pour les  
évaluations de liquidation hypothétique  
et de solvabilité – Dates de calcul à  
compter du 31 mars 2012**

Document 212056

**Ce document a été archivé le 12 juin 2023**

## Note de service

**À :** Tous les actuaires des régimes de retraite  
**De :** Gavin Benjamin, président  
 Commission des rapports financiers des régimes de retraite  
**Date :** Le 29 juillet 2012  
**Objet :** **Supplément de note éducative : Conseils sur les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité – Dates de calcul à compter du 31 mars 2012**

Document 212056

Les conseils les plus récents de la Commission des rapports financiers des régimes de retraite (CRFRR) concernant les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité ont été communiqués dans une [note éducative](#) publiée le 24 mai 2012. Ces conseils ont conclu que pour les évaluations avec une date de calcul à compter du 31 décembre 2011, un taux d'actualisation approprié aux fins de l'estimation du prix d'achat de rentes collectives non indexées serait déterminé comme étant le rendement non redressé des obligations à long terme du Canada (série CANSIM V39062), auquel on ajoute 90 points de base de façon arithmétique, de concert avec la table de mortalité UP94 assortie de projections générationnelles. Ces conseils s'appliquent aussi bien aux rentes immédiates qu'aux rentes différées et quelle que soit la taille globale de l'achat de rentes collectives.

Les conseils contenus dans la note éducative du 24 mai 2012 concernant les estimations du prix d'achat de rentes collectives non indexées reposaient en partie sur les prix fournis par huit sociétés d'assurance pour des contrats types de rentes collectives, qui se fondaient sur les conditions de prix en vigueur au 31 décembre 2011, et en partie sur les données sur les achats réels de rentes collectives effectués au cours du quatrième trimestre de 2011, fournies par certains cabinets d'actuaire-conseils.

Afin d'assurer un suivi continu des prix des rentes collectives, la CRFRR a obtenu des prix à titre indicatif selon le même processus qui a été suivi pour recueillir ceux en date du 31 décembre 2011, mais en se fondant sur les conditions de prix en vigueur au 31 mars 2012. Les prix des rentes non indexées donnés à titre indicatif au 31 décembre 2011 et au 31 mars 2012 peuvent se résumer comme suit :

MOYENNE DES TROIS PRIX LES PLUS CONCURENTIELS (SELON LA TABLE DE MORTALITÉ UP94 ASSORTIE DE PROJECTIONS GÉNÉRATIONNELLES)				
	Gros achats		Petits achats	
	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012
<b>Retraités</b>				
• Taux d'actualisation	3,28 %	3,43 %	3,36 %	3,52 %
• Écart par rapport à la série CANSIM V39062	+ 0,87 %	+ 0,88 %	+ 0,95 %	+ 0,97 %
<b>Participants avec droits acquis différés</b>				
• Taux d'actualisation	3,46 %	3,69 %	3,50 %	3,70 %
• Écart par rapport à la série CANSIM V39062	+ 1,05 %	+ 1,14 %	+ 1,09 %	+ 1,15 %

Les changements dans les écarts sont relativement limités entre les prix donnés à titre indicatif au 31 mars 2012 et ceux au 31 décembre 2011. De plus, les données réelles sur l'achat de rentes collectives obtenues par la CRFRR pour le premier trimestre et le début du second trimestre de 2012 étaient très limitées. Néanmoins, celles-ci n'ont pas affiché de tendance pouvant inciter la CRFRR à conclure que les conseils fournis dans la note éducative du 24 mai n'étaient plus appropriés.

Par conséquent, la CRFRR a jugé que pour l'instant elle ne possédait pas suffisamment de données probantes permettant de modifier les conseils donnés dans la note éducative du 24 mai 2012.

**ARCHIVÉ**